



ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE POUR LES NON-DOMICILIÉS

La qualité d'électeur lors d'élections générales

Pour avoir la qualité d'électeur, vous devez :

- avoir 18 ans le jour du scrutin

ET

- le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou, lors d'une élection partielle, à la date de publication de l'avis d'élection :
- - être de citoyenneté canadienne;
 - ne pas être soumis au régime de la curatelle;
 - ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse.

Et à cette même date (1^{er} septembre ou date de publication de l'avis d'élection), vous devez remplir une des deux conditions suivantes :

- être domicilié dans la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

L'électeur non domicilié dans la municipalité mais **propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise** situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre un écrit signé à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale. (Formulaire SMR-9.2)

Les personnes **copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise** doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale. (Formulaire SMR-9.1)

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les règles prévoient donc que le vote par correspondance est réservé aux électeurs inscrits sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée. Cela signifie que le vote par correspondance ne pourra être utilisé par les personnes qui résident par exemple à l'année sur le territoire d'une municipalité.

(Non-domicilié – copropriétaires – Formulaire SMRC-9.1)

(Non-domicilié – propriétaire unique – SMRC-9.2)

PRENDRE NOTE QUE Tous ces formulaires se retrouvent sur le site internet « petiteriviere.com » à la page d'accueil (Voir Élection municipale 2017)


Francine Dufour, présidente d'élection